



TRANSPORT ET TRAITEMENT DE FONDS ET VALEURS

NAO : FO signe de nouvelles avancées pour les salariés de la profession

La **FNTL FO-UNCP** a signé l'**avenant n°26 du 27 juillet 2026** à l'ANP du 5 mars 1991 relatif aux conditions spécifiques d'emploi du personnel des entreprises exerçant des activités de transport de fonds et valeurs.

Des salaires revalorisés

L'accord prévoit une revalorisation des salaires minimaux professionnels garantis en deux étapes : **4 % à la signature de l'accord**, puis **2 % supplémentaires au 1er décembre 2026**.

Une attention particulière a été portée au **coefficient 140** Employés, correspondant aux techniciens de maintenance des distributeurs de billets : sa revalorisation atteint **15 %**.

Une prime pour reconnaître la polycompétence

L'avenant crée une prime mensuelle de polycompétence destinée aux ouvriers et employés titulaires de plusieurs CQP de la branche Transport de fonds et valeurs : **25 € brut par mois pour deux CQP** et **30 € brut par mois pour trois CQP**.

Une meilleure reconnaissance de l'ancienneté

L'avenant améliore également la reconnaissance de l'expérience professionnelle. Pour la catégorie Ouvriers, Employé et Agent de Maîtrise la majoration pour ancienneté pourra notamment atteindre **24 % du SMPG après 33 ans** d'ancienneté.

La procédure d'extension de l'avenant n°26 est engagée. Une fois l'arrêté d'extension publié, les dispositions étendues deviendront obligatoires pour l'ensemble des entreprises entrant dans son champ d'application. Ce qui concernera les entreprises qui adhèrent à OTRE/USP-Valeurs, organisation patronale non signataire de l'accord.

FO prend ses responsabilités

Pour FO, la négociation collective doit produire des résultats concrets pour les salariés.

Revalorisation des salaires, reconnaissance de la polycompétence et de l'ancienneté : **FO a choisi de signer cet accord** parce qu'il apporte des avancées concrètes aux salariés du transport de fonds et valeurs.

FO continuera à défendre, dans la branche comme dans les entreprises, l'amélioration des salaires, la reconnaissance des qualifications et de l'expérience professionnelle ainsi que les conditions de travail de l'ensemble des salariés du transport de fonds et valeurs.

Paris, le 26 août 2026

Jacky GONTIER

Secrétaire Fédéral FNTL FO-UNCP en charge de TFV